

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 60

Avis public est par la présente donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance du Conseil municipal, une consultation publique aura lieu le **mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 h 20** relativement à une demande de dérogation mineure :

**sur le lot 3 580 622 (1443, rang Saint-Philippe)**

#### BUT DE LA DÉROGATION :

- Rendre présumés conforme :
  - la construction d'un bâtiment complémentaire à un usage résidentiel en cour avant.


#### À CET EFFET :

- L'article 77 du règlement de zonage n° 60, concernant les normes générales applicables aux bâtiments et constructions complémentaires, prévoit au paragraphe 1° du premier alinéa, que l'implantation doit être faite en cour latérale ou arrière seulement sauf dans le cas d'un garage privé ou d'un abri d'auto annexé au bâtiment principal qui peut empiéter dans la cour avant tout en respectant la marge de recul avant prescrit dans la zone ou d'un bâtiment inclus au terrain en vertu de l'article 78.1, alinéa 4.

Cette assemblée publique de consultation se tiendra à la salle du Conseil municipal située au 134, rue Principale à Saint-Anselme. Au cours de cette assemblée, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Toute personne intéressée peut également se présenter au bureau de la Municipalité, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme, aux heures normales de bureau, afin d'obtenir des informations ou émettre des commentaires à ce sujet.

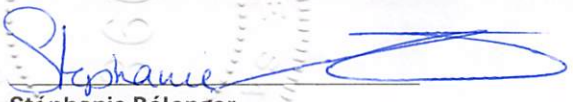
**Donné à Saint-Anselme ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.**

  
**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n° 437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.**

  
**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière